

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230609CM038 -

L'an deux mille vingt trois, le neuf juin, à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 2 juin 2023, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Madame JALLET a donné pouvoir à Monsieur FRADIN

Madame GIRARD a donné pouvoir à Madame MARTIN-CHABBERT

Monsieur CHÉNEAU a donné pouvoir à Monsieur LALANDE

Monsieur SIZARET a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT

Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Monsieur RUFFIOT-MONNIER

Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LUCIUS

Absents :

Monsieur ROBIN, Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Romain MERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le 15/06/2023

Nombre de conseillers votants : 32 Publication le 15/06/2023

20230609CM038 - Approbation du projet éducatif municipal

Le projet éducatif donne tout son sens à l'action prioritaire de la municipalité en direction de l'enfance et la jeunesse abraysienne.

Il met en synergie les services œuvrant tout ou partie pour ces publics vers des objectifs éducatifs partagés sur lesquelles se fondent les organisations quotidiennes, périodiques ou événementielles. C'est un outil de cohérence et de complémentarité.

Sur la base du précédent projet remis à jour, celui-ci a été construit avec les services accueillant les enfants et les jeunes : petite enfance, animation-enfance, affaires scolaires, restauration, jeunesse, sport, culture, prévention, santé, ville en transition. Il permettra également d'évaluer périodiquement avec les acteurs les actions menées et d'ajuster les dispositifs.

Dans un cadre essentiellement collectif, l'attention portée à tous et à chacun se conçoit également dans une démarche de co-éducation avec les parents, les équipes enseignantes et les partenaires.

Ainsi, par la mise en œuvre de son projet éducatif, la municipalité accompagne l'évolution du petit enfant vers l'enfant, de l'enfant vers le jeune puis l'adulte autonome, responsable, citoyen.

Le nouveau projet éducatif s'appuie sur 5 objectifs généraux :

- Éduquer à la santé et à la citoyenneté,

- Permettre à chaque petit enfant, enfant et jeune de bien vivre au sein des différentes structures,

- Construire des relations de qualité avec les familles,
- Favoriser l'inclusion dans l'ensemble des structures éducatives,
- Développer les partenariats éducatifs.

Ceci étant exposé,

Vu article le code de l'éducation et notamment les articles L. 551-1 et D. 521-12,

Après avis favorable de la commission compétente,

Par 29 voix pour,

3 abstention(s) : Monsieur RENELIER, Monsieur JAVOY, Monsieur OUARAB

Le conseil municipal décide :

- *d'approuver le projet éducatif ci-annexé.*

Pour extrait conforme

Fait à Saint-Jean de Braye, le 12 juin 2023

Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,

L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales



Martin

Colette MARTIN-CHABBERT